



Belvaux/Sanem, le 25 mars 2020

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la demande de modification non-substantielle suivante a été présentée en vue d'obtenir une autorisation:

Demandeur: **SOTEL RESEAU et Cie S.e.c.s.**
Objet: **Modification lignes électriq. aériennes Aubange-Sotel A-B/
Differdange-Rodange I-2
Section A de Pétange – Commune : PETANGE**
Classe : **I**
N° Dossier : **I/19/0198**

Le soussigné, Bourgmestre de la Commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché **du 25 mars 2020 au 09 avril 2020 inclus.**

Le dossier en question est à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,

Georges Engel